



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1009

Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche
et My presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville –
Approbation des conventions cadres

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1009 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX STRUCTURES DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE LYON 7 RIVE GAUCHE ET MY PRESQU'ILE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE – APPROBATION DES CONVENTIONS CADRES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Le management de centre-ville ou gestion unifiée de centre-ville est une méthode de gouvernance territoriale destinée à développer l'attractivité commerciale. C'est une approche collective de la gestion de l'espace commercial qui se traduit par un partenariat public-privé et par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

La Ville de Lyon et ses partenaires (Métropole, chambres consulaires) ont soutenu dès leur création, le développement de deux associations de management de centre-ville sur deux périmètres stratégiques : My Presqu'île et Lyon 7 Rive Gauche.

A – My Presqu'île

La Presqu'île de Lyon est, avec la Part-Dieu, un des deux premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise.

La Presqu'île compte 1 500 commerces¹ et se caractérise par la qualité, la diversité et le dynamisme de son tissu commercial.

Première destination touristique de l'agglomération, la Presqu'île est l'épicentre de l'attractivité et du rayonnement de la métropole lyonnaise. C'est également le deuxième pôle d'emploi tertiaire de la Métropole.

Face aux enjeux de ce territoire, la démarche de management de centre-ville a été initiée en Presqu'île de Lyon en 2005. L'association My Presqu'île a été créée en 2006 pour porter cette démarche. Elle a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville pour répondre de manière concrète aux problématiques de gestion, de promotion et de développement de la Presqu'île. Ainsi, My Presqu'île regroupe des acteurs publics comme l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les chambres consulaires et les entreprises publiques concernées ; et des acteurs privés comme les commerçants et artisans, les banques, les sociétés immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels.

En 2019 et 2020, My Presqu'île a pu :

¹ Au sens strict du terme. Cela exclut les pharmacies, Cafés, hôtels, restaurants, services commerciaux (banques, assurances, agences immobilières...), services à la personne (pressing, coiffeur, salons de beauté ...).

- entretenir un réseau dynamique : elle a proposé différents formats et moments de rencontres, formels et informels, afin de cultiver un réseau, informer, fédérer, qualifier ;
- proposer une information qualifiée sur le territoire : elle a poursuivi sa mission d'information du tissu économique et commerçant de la Presqu'île par différents vecteurs : la Newsletter / Blog My Presqu'île, le Groupe Whatsapp My Presqu'île, l'outil baromètre My Presqu'île qui constitue une aide à la décision pour ses adhérents et un outil d'observation des tendances de l'activité en Presqu'île ;
- valoriser le commerce, les entreprises et le territoire Presqu'île : elle a mis en place des outils digitaux et de communication d'envergure avec l'accompagnement de l'Entreprises & Numérique (ENE) ;
- impliquer les acteurs économiques dans les grands événements lyonnais : chaque année, My Presqu'île s'investit dans les grands événements lyonnais afin de générer des retombées en Presqu'île et valoriser le rôle d'ambassadeur et de relai de communication des commerçants et acteurs économiques. Elle a ainsi porté en 2020 les illuminations de plusieurs rues ;
- promouvoir la Presqu'île par l'évènementiel sur mesure : depuis quelques années, My Presqu'île porte différents formats d'évènementiels pour mettre en avant le territoire ou développer la visibilité de ses adhérents comme « Retrouvailles » ;
- structurer le territoire et être interface avec les politiques publiques : elle suit l'implantation de porteurs de projet, elle fédère et accompagne les associations de commerçants, elle propose une coordination de l'information autour des chantiers urbains ;
- s'ouvrir sur les réseaux locaux et nationaux.

Le plan d'action 2021 de My Presqu'île se décline autour de 4 axes principaux :

- l'animation de réseau et l'accompagnement des commerçants : rencontres entre acteurs économiques et partenaires, valorisation et échanges de pratiques (soirées Business In presqu'île, speed dating My Presqu'île, Mâchons), ateliers de formation avec les différents partenaires, accompagnement des commerçants et des porteurs de projet dans leur implantation ;
- l'animation, la promotion et la valorisation du tissu commercial et le marketing territorial : festival Retrouvailles, illuminations de fin d'année, communication réseaux sociaux, portail web, magazine My Presqu'île Mag, promotion digitale ;
- la communication, l'information et la veille auprès des commerçants : relai d'information auprès de ses adhérents, sondages, baromètre des tendances ;
- interface avec les politiques publiques renforcée au bénéfice du cadre de vie et de la transition écologique : Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), logistique urbaine, déploiement d'une action opérationnelle sur le recyclage des déchets, participation aux concertations sur les projets urbains, relai d'information, médiations sur le terrain.

Le budget prévisionnel 2021 présenté par la structure est de 379 527 euros. Il est composé à 28% de fonds publics et à 72% de fonds privés. Les partenaires institutionnels de My Presqu'île sont la Région, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCI) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMAR).

Par décision n° 2020/395 du 25 juin 2020, une subvention de 30 000 euros a été attribuée à l'association My Presqu'île et une convention cadre a été signée.

Afin de poursuivre ces actions, l'association My Presqu'île sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €

Mise à disposition d'un local : L'association My Presqu'île occupe un local sis 13, rue du Griffon à Lyon 1^{er}, mis à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon. La valeur locative annuelle dudit local s'élève à la somme de 9 555 euros (neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros) outre charges et taxes. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition et d'en caler la durée sur celle de la convention cadre précitée.

B – Lyon 7 Rive Gauche

Lyon 7 Rive Gauche (L7RG) a pour mission de rechercher des solutions concertées et des partenariats actifs sur des problématiques de gestion, de promotion et de développement du commerce du 7^e arrondissement.

Le Conseil d'administration de L7RG comporte des membres représentant à la fois les acteurs privés (associations de commerçants, banques, enseignes, immobilier d'entreprise), des personnalités qualifiées et des acteurs publics que sont la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône. De plus, Lyon 7 Rive Gauche a tissé un partenariat avec les principaux professionnels de l'immobilier commercial. Lyon 7 Rive Gauche poursuit ses relations de travail avec Rhône développement initiative (RDI).

L7RG emploie 3 salariés à temps plein.

Le plan d'action 2021 de Lyon 7 Rive Gauche se décline autour de 4 axes principaux :

- rechercher des partenariats et mettre en place des actions de reporting ;
- renforcer le commerce du 7^e par des actions en lien avec l'immobilier commercial : positionner l'arrondissement comme un pôle secondaire fort de la Rive Gauche, accompagner les évolutions du marché de l'immobilier commercial, mener des actions de marketing territorial pour favoriser la venue d'investisseurs ;
- faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire : développer la proximité avec les acteurs du commerce, développer des actions événementielles, assurer le relai des informations et actions portées par les partenaires publics, soutenir les commerçants et artisans impactés par la crise sanitaire, valoriser et faire rayonner le territoire grâce au commerce ;
- se faire le relai des informations et actions portées par la collectivité : gestion des déchets et bio déchets avec zéro déchet (Mon commerçant m'emballé durablement) pour les commerces hors restauration et avec les alchimistes pour les restaurateurs et la grande distribution ; action sur l'éclairage des commerces et les économies d'énergie en lien avec le collectif Plein la Vue et FNE Rhône ; transmission des informations reçues par les partenaires publics aux associations de commerçants et aux commerçants et participation aux différentes démarches engagées par les acteurs publics ;

Le budget prévisionnel de L7RG pour l'année 2021 est de 152 000 euros ; 58 100 euros proviendront de fonds publics et 93 900 euros de fonds privés.

Par décision n° 2020/101 du 25 mai 2020, une subvention de 30 000 euros a été accordée à l'association de management de Centre-Ville Lyon 7 Rive Gauche et une convention a été signée pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville.

Afin de poursuivre ces actions, l'association Lyon 7 Rive Gauche sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur 30 000 €

Mise à disposition d'un local : L'association Lyon 7 Rive Gauche occupe un local sis Palais de la Mutualité à Lyon 3^e, mis à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon (valorisé à hauteur de 3800 €/an). Il est proposé de renouveler cette mise à disposition et d'en caler la durée sur celle de la convention cadre précitée.

II- Propositions :

Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif sur les 2^e et 7^e arrondissements, il est proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à My Presqu'île et une subvention de 30 000 € à Lyon 7 Rive Gauche, dans la continuité de l'engagement de la Ville de Lyon.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 30 000 euros est allouée à My Presqu'île dont le siège social est situé 13 rue du Griffon à Lyon 1^{er}, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.
- 2- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'association Lyon 7 Rive Gauche (dont le siège social est situé Palais de la Mutualité - 1, place Antonin Jutard à Lyon 3^e), pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville pour l'année 2021.
- 3- La dépense de 60 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 51979, programme DEVELOPMENT, opération DEVTER, nature comptable 65478, fonction 62, chapitre 65. Les conventions susvisées, établie entre la Ville de Lyon et My Presqu'île d'une part, et entre la Ville de Lyon et l'association Lyon 7 Rive Gauche d'autre part, sont adoptées.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.
- 5- La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association My Presqu'île, est adoptée.

- 6- La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon 7 Rive Gauche, est adoptée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET